

# Défiscalisation d'oeuvre(s) d'Art

---



# This is Art

ART SHOP



Située au cœur de Roubaix à côté du Musée La Piscine, La Galerie This is Art offre un nouvel espace unique et authentique pour découvrir une sélection d'artistes singuliers et audacieux, émergents et confirmés.

**This is Art est une nouvelle vision de l'Art mais aussi une approche différente de l'achat artistique. Nous avons pour ambition de revaloriser l'Histoire de l'Art et de créer de beaux objets unique créés en petite série.**

Par son accueil exigeant, la Galerie This is Art propose aux artistes sélectionnés d'intégrer un environnement artistique stimulant capable de transcender leurs univers de prédilection en les invitant à explorer des territoires artistiques inédits.

Avec son approche dynamique tournée vers ses artistes, La Galerie This is Art encourage les pratiques artistiques nouvelles sans oublier de répondre aux enjeux de la scène contemporaine et des collectionneurs.

This is Art c'est l'Art accessible. Nous proposons des affiches et tableaux ainsi qu'une collection Home Accessoires signés et numérotés par les artistes eux-mêmes. Nous donnons l'opportunité à de jeunes talents, artistes, de nous donner leur vision de l'Art, de rendre hommage à l'histoire et la culture avec leur propre style. Avec This is Art, exposez vos références artistiques préférées de façon singulière et tendance !

Ouverte à tous les Arts, fier de ses racines mais aussi tournée vers l'international, La Galerie This is Art se donne pour mission de proposer à ses clients, particuliers ou professionnels, des artistes et des sélections pertinentes.

Fort de son expérience sur le marché de l'Art, nos équipes vous offrent un accompagnement personnalisé, en proposant notamment :

- des sélections sur-mesure en fonction de vos objectifs et de votre budget
- des conseils avisés sur le marché de l'Art et son actualité (cote des artistes, les courants et les techniques en vogue pour des investissements réussis à la rentabilité forte).
- des projets complets adaptés à vos besoins
- des solutions et facilités de paiement adaptées via des partenaires reconnus
- une assistance fiscale et comptable
- des livraisons et installations clés en main
- une assistance dans la mise en relation avec les artistes et un soutien dans la mise en place de projets artistiques

Le tout par une équipe de véritables passionnés avec pour objectifs de valoriser les talents et partager sa passion pour l'Histoire et la Culture en vous assurant une solution complète d'achat d'Art.

27 rue de l'Espérance 59100 Roubaix

+33 6 58 34 22 86

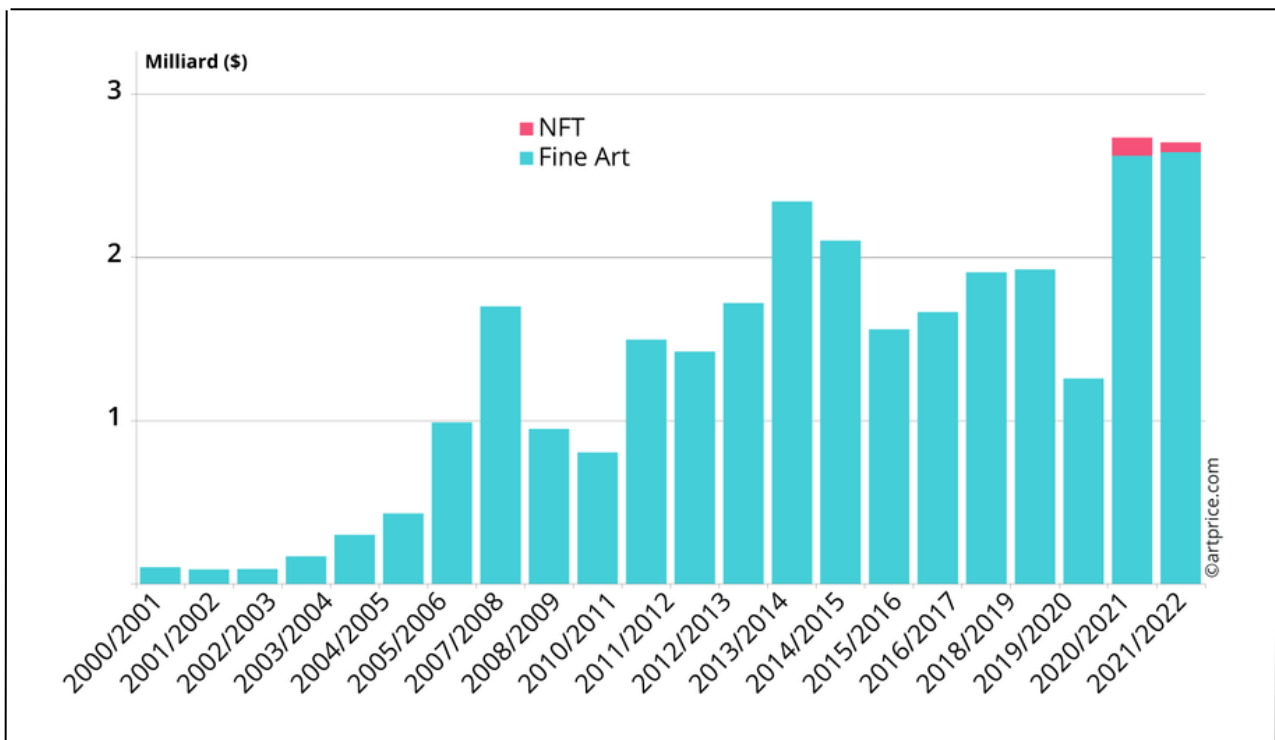
+33 6 80 74 78 70

shop@thisisart.fr





## L'Art : un marché en pleine expansion



L'Art est partout ! Outre sa dimension esthétique, l'Art est un moyen d'expression et de communication fort. Il permet à chacun, artiste ou collectionneur, d'exprimer sa sensibilité, de développer son esprit critique et de s'émanciper en tant qu'individu. Propre de notre condition humaine, il est vecteur de communication et joue un rôle essentiel dans la construction de notre identité.

L'Art prend donc une importance toute particulière dans nos vies. En plus du plaisir que procure l'acquisition d'une œuvre d'Art, il est plus que jamais un outil à fort potentiel économique.

Investir dans l'Art est aujourd'hui est l'une des décisions les plus rentables. Beaucoup moins sensibles aux crises économiques que le marché boursier ou l'immobilier, les œuvres d'art sont devenues depuis une vingtaine d'années une véritable valeur refuge. On compte aujourd'hui quelque 75 millions de collectionneurs d'œuvres d'Art de par le monde, cinq fois plus qu'à la fin des années 1990.

Il faut dire que ce type d'investissement a de nombreux atouts : outre une dimension culturelle flatteuse, investir dans l'Art propose des rendements particulièrement intéressants et bénéficie d'une fiscalité très avantageuse.

## L'Art : une niche fiscale avantageuse

Pour ceux qui pensent que l'art est réservé à une élite, détrompez-vous !

Quelque soit votre patrimoine ou la taille de votre entreprise vous pouvez vous entourer d'œuvres originales d'artistes vivants à coût réduit.



En plus d'apporter une dimension toute particulière, l'acquisition mais aussi la location d'œuvres ou d'objets d'Art contemporains sont favorisés par les pouvoirs publics. Tout en réalisant un placement intéressant à la rentabilité forte, investir dans l'Art donne lieu à de nombreux avantages fiscaux en maximisant vos réductions d'impôts.

- ***Pour les particuliers :***

Les oeuvres d'Art ne sont pas soumises à IIFI (Impôt sur la fortune immobilière) et sont imposées uniquement en cas de revente.

Une faible taxation des plus-values à la revente contrairement à d'autres valeurs refuges.

- ***Pour les entreprises :***

En faisant l'acquisition d'une œuvre d'Art par votre entreprise, vous pouvez déduire chaque année 1/5ème du prix d'achat hors taxe pour une déduction fiscale totale au bout de 5 ans.

En cas de location avec option d'achat d'une ou plusieurs oeuvres d'Art, la totalité des loyers versés par l'entreprise au titre du contrat de location d'œuvres d'art est comptabilisée en charges déductibles du bénéfice net de l'entreprise. Ainsi le loyer d'une œuvre d'art en location vient en déduction de l'assiette de l'impôt des entreprises.

## Les oeuvres d'Art ouvrant droit à défiscalisation

 [Article 98A du Code Général des Impôts](#)

### Peintures

Tout oeuvre plastique entièrement exécutée à la main par l'artiste

### Dessins / collages

### Gravures

Doivent être issues d'oeuvres originales et tirées en nombre limité directement en noir ou en couleurs d'une ou plusieurs planches entièrement exécutées à la main par l'artiste, quelle que soit la technique ou la matière employée, à l'exception de tout procédé mécanique ou photomécanique

### Estampes

### Lithographies

### Photographies

Doivent être prises par l'artiste, tirées par lui ou sous son contrôle, signées et numérotées dans la limite de 30 exemplaires, tous formats et supports confondus.


### Sculptures

Peu importe la matières dès lors que les productions sont exécutées entièrement par l'artiste ou sous son contrôle. Si sculpture en série, la limite est de 8 exemplaires.

### Textiles muraux

Toute tapisserie faite à la main, sur la bases de cartons originaux fournis par l'artiste et dans la limite de 8 exemplaires.

A noter que le droit fiscal français exclut encore de la déduction fiscale les oeuvres numériques. Cela reflète la lenteur de l'administration fiscale quant à l'évolution de la notion d'oeuvre d'Art face à l'évolution de l'art numérique (NFT par exemple). Cela devrait néanmoins évoluer très prochainement en ce qu'une proposition de loi a été déposée le 18 janvier 2023 au Sénat, visant à promouvoir l'art numérique et à protéger les nouvelles formes de création artistique. A suivre...

 réponse ministérielle du 12 Janvier 2021, AN n° 22584



## Avantages fiscaux pour les entreprises



### Quelles sont les entreprises concernées :

- Les sociétés soumises, de plein droit, ou sur option, à l'impôt sur les sociétés (IS)
- Les entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des BIC, à l'exclusion des BNC  
➔ Exemple : un médecin libéral ne pourra pas défiscaliser mais un cabinet médical oui !
- Plus généralement, il faut être en mesure d'inscrire le prix de l'œuvre à un compte de réserve spéciale au passif du bilan de l'entreprise.

## Conditions à respecter



### Artiste vivant



#### Obligation d'exposition permanente dans les locaux de l'entreprise pendant 5 ans.

- doit être accessible au salariés ou au public
- ne doit pas être réservé uniquement aux clients
- ne doit pas être installé dans un bureau personnel
- information du public du lieu d'exposition et des conditions d'accessibilité



#### Démarches comptables

Inscription du prix d'acquisition déductible sur un compte de réserve spéciale au passif du bilan de l'entreprise.

## Avantages fiscaux pour les entreprises

### Principe de déductibilité fiscale

#### Déduction totale du prix d'acquisition de l'oeuvre de votre résultat imposable

#### DÉDUCTION SUR 5 ANS DU PRIX D'ACHAT HT (par fraction égale de 20% par an)

Cette déduction fiscale est plafonnée et permet à l'entreprise de choisir l'option la plus avantageuse, à savoir :

- déduction d'un montant maximum de 20 000 € /an
- Une réduction à hauteur de 0,50 % du chiffre d'affaires

 [Article 238 bis AB du CGI](#)



Le montant à prendre en compte est le prix de l'oeuvre d'art hors taxe. La TVA récupérable ne peut pas s'ajouter au calcul de la réduction fiscale.

- Principe : TVA à 20%
- La Galerie Parallèle ayant opté pour le régime de la TVA sur marge, si l'artiste représenté n'est pas assujéti à la TVA, seul la différence entre le prix de vente et le prix d'achat est soumise à TVA (bien plus avantageux pour l'entreprise).

#### Comment faire ?



- Sur la ligne XG du tableau n° 2058-A si vous êtes soumis au régime du réel normal
- Dans le tableau n° 2033-B si vous relevez du régime simplifié d'imposition

# Avantages fiscaux pour les entreprises

## Exemples

### ACHAT D'OEUVRE(S) POUR 10 000 € HT

Chiffre d'Affaire réalisé par l'entreprise : 200 000 € HT

1

➔ Meilleure option : choix du plafond à 20 000 € /an  
(option du plafond de 0,5% du CA HT (1 000 € seulement dans cet exemple))

Dans ce cas, votre entreprise peut bénéficier de la totalité de la déduction fiscale

- Soit 10 000 € / 5
- Soit une déduction fiscale de 2 000 € chaque année sur 5 ans

### ACHAT D'OEUVRE(S) POUR 150 000 € HT

Chiffre d'Affaire réalisé par l'entreprise : 5 000 000 € HT

2

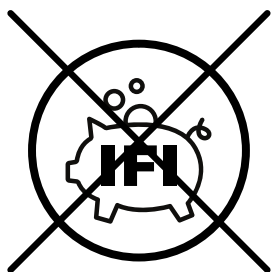
➔ Meilleure option : choix du plafond à 0,5% du CA HT  
(> au plafond alternatif de 20 000 €)

Dans ce cas, votre entreprise pourra également bénéficier de la totalité de la déduction fiscale

- Soit 150 000 € / 5
- Soit une déduction fiscale de 30 000 € chaque année sur 5 ans

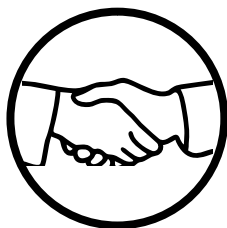


## Avantages fiscaux pour les particuliers




Les oeuvres d'Art n'entrent pas dans le champ d'application de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

➡ Pas besoin d'en faire mention sur sa déclaration.



Les œuvres d'art peuvent servir à régler certains impôts dans le cadre de la donation en paiement comme notamment les droits de successions.

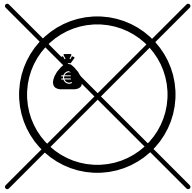
 [Plus d'infos ici](#)



Don à un musée ou un organisme d'intérêt général :

Dans ce cas, vous pouvez déduire 66% de la valeur de l'œuvre de votre impôt sur leur revenu dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

## Avantages fiscaux pour les particuliers



Une imposition des plus-values avantageuse lors de la revente

Toute cession d'oeuvre d'Art dont le prix est supérieur à 5000 € est soumise à imposition

### 2 Options

#### Imposition Forfaitaire

Taux de 6,5 %



A noter que la revente d'oeuvres d'Art est fiscalement plus intéressante que pour les métaux précieux (taux de 11,5%).

#### Imposition Traditionnelle

Taux de 36,2 %

Abattement de 5% par année de détention au-delà de la 2ème année.

Exonération totale si l'oeuvre est détenue depuis pendant 22 ans.

### A vous de choisir votre stratégie :

#### Détention longue :



- option pour l'imposition traditionnelle sur la plus-value mobilière
- Formulaire à transmettre : [Imprimé N°2048-M-SD](#)

#### Détention courte ou plus-value importante constatée :



- option pour l'imposition forfaitaire
- Formulaire à transmettre : [Imprimé N°2091](#)

*This is Art*

ART SHOP

